



Internat APOLLON

Formulaire de demande de chambre/studio

Semestre deà

Merci de remplir cette demande le plus lisiblement possible, idéalement informatiquement

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Mail :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Adresse permanente actuelle :

Code Postal :

Ville :

Est-ce votre adresse ? ☐ OUI ☐ NON Si NON, à qui est l'adresse (Parents, autres...) ? :

1) Etes-vous marié(e) ou pacsé(e) :

Avez-vous un (des) enfant(s) ? :

Pour ces 2 dernières questions, joindre un justificatif (livret de famille par exemple...)

2) Personne à prévenir

Nom :

Prénom :

Téléphone portable (et/ou fixe) :

Lien de parenté ou autre :

3) Etes-vous actuellement adhérent à votre association représentative RAOUL-IMG, AMIN ou AIPHN ?

☐ OUI

☐ NON

De quelle association dépendez-vous ? :

Si NON, merci de régulariser votre situation en joignant à cette demande une copie de votre formulaire de demande d'adhésion à votre association représentative avec son règlement. Aucune demande de chambre ou d'appartement à l'internat Apollon ne sera examinée en l'absence de cotisation à jour lors du déroulement de la Commission d'Attribution des chambres.

4) Dans quelle Faculté s'est déroulé votre externat ? :

5) Historique de votre cursus d'interne (Ville / Hôpital / Service) :

1^{er} semestre :

2^{ème} semestre :

3^{ème} semestre :

4^{ème} semestre :

5^{ème} semestre :

6^{ème} semestre :

7^{ème} semestre :

8^{ème} semestre :

9^{ème} semestre :

10^{ème} semestre :

6) En quel semestre serez-vous le prochain semestre ?

☐ 1^{er} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème} ☐ 4^{ème} ☐ 5^{ème} ☐ 6^{ème} ☐ 7^{ème} ☐ 8^{ème} ☐ 9^{ème} ☐ 10^{ème} ☐ Autre (FFI...) :

Dans quel stage serez-vous pour le semestre à venir (Ville / Hôpital / Service) ? :

7) Avez-vous besoin d'une chambre adaptée aux personnes à mobilité réduite ? ☐ OUI ☐ NON

8) Etes-vous en stage hors subdivision (Inter-CHRU) ? ☐ OUI ☐ NON

9) Etes-vous Interne des Hôpitaux des Armées ? ☐ OUI ☐ NON

10) Avez-vous déjà été logé à l'Internat Apollon ? ☐ OUI ☐ NON

11) Avez-vous déjà un badge pour le CHRU ? ☐ OUI ☐ NON Si OUI, quel est son numéro ? :

12) Dans l'idéal, désirez vous ? :

☐ Un appartement * ☐ Une chambre ☐ Une chambre accessible aux personnes à mobilité réduite

*Pour un appartement : être obligatoirement en couple et joindre un certificat de PACS ou mariage, ou faire une déclaration sur l'honneur de vie en couple.

*L'internat contient 38 chambres et 2 appartements.

13) En cas d'impossibilité pour la commission de vous attribuer un logement à l'internat Apollon, désirez vous bénéficier d'un hébergement sur les Hôpitaux de Brabois

☐ OUI ☐ NON

☐ En cochant cette case, j'accepte les conditions fixées par le règlement intérieur de la Commission d'attribution des chambres de l'Internat, ci-joint.

Fait à :

Le :

Signature :

A renvoyer aux adresses mails suivantes :



Par mail à : internat.apollon.intendance@chru-nancy.fr

Ou Adresse postale :

Résidence Apollon
65, bis boulevard Lobau

54035 NANCY

Téléphone : 03 83 85 10 09

En copie de Mail à votre association représentative :

AMIN : contacter.amin@gmail.com

RAOUL-IMG : contact@raoul-img.fr

AIPHN : aiphn.nancy@gmail.com



Merci de joindre à ce formulaire un court texte détaillant vos motivations pour accéder à un logement (chambre ou appartement) à l'internat Apollon :



Critères d'attribution des chambres à l'Internat du CHRU de Nancy

Conditions à remplir :

- **Etre adhérent** à l'une des structures représentatives des internes, AMIN pour les internes de spécialité Hors médecine générale, RAOUL-IMG pour les internes de médecine générale ou AIPHN pour les Internes de pharmacie.
- Contracter **une assurance** pour le logement

Si les demandes de logement ne peuvent pas toutes être honorées, faute de place, la Commission d'attribution des chambres applique les critères suivants :

Sont prioritaires :

- Les internes à mobilité réduite.
- Les internes effectuant un stage hors subdivision dans l'agglomération Nancéienne, et les internes militaires.
- Les internes effectuant un semestre au CHRU de Nancy pour la première fois.
- Les internes effectuant un semestre dans un établissement de soins de l'agglomération nancéienne pour la première fois sous réserve d'une convention entre les deux établissements.
- Les internes dont le lieu d'habitation principale au moment de la demande se situe en dehors de la Lorraine.
- Les internes vivant en Lorraine au moment de la demande dont le lieu d'habitation principale est le plus éloigné du CHRU (kilométrage).
- Les internes n'ayant jamais fait de demande de logement à l'Internat.
- Les "Faisant Fonction d'Interne" et autres praticiens du CHRU, ayant fait une demande de logement sur les autres sites d'hébergement du CHRU, et n'ayant pas obtenu satisfaction (copie de la demande et de la réponse à fournir).
- Les "Faisant Fonction d'Interne" et autres praticiens des établissements de soins de l'agglomération nancéienne.

Si après application de ces différents critères, la commission n'a pu départager certains internes, un tirage au sort sera effectué.

Le règlement intérieur de l'Internat et le règlement intérieur de la Commission d'attribution des chambres de l'Internat, validés par la Commission Médicale d'Etablissement du CHRU de Nancy, sont disponibles sur les sites internet des structures représentatives des internes :

